



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François,

1. Lors d'une séance tenue le 3 février 2015, le Conseil d'administration a adopté le **règlement numéro 11 intitulé :**

**Règlement décrétant l'acquisition d'un véhicule d'intervention et un
emprunt de 250 000 \$**

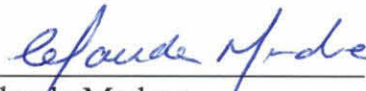
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au secrétariat de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.
3. Le règlement a reçu les approbations suivantes :

Avis de motion :	Le 13 janvier 2015
Adoption du règlement :	Le 3 février 2015
Avis public, entrée en vigueur :	Le 24 avril 2015
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Greffe
65, route 338
Les Coteaux
Québec) • J7X 1A2

DONNÉ aux Coteaux, ce vingt-quatrième jour d'avril deux mille quinze.

Tél. : 450-267-3531
Fax : 450-267-3532



Claude Madore
Secrétaire

Tresorerie
250, rue Principale
Saint-Zotique
Québec) • J0P 1Z0

Tél. : 450-267-9335
Fax : 450-267-0907